



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

**Parks Canada Agency**  
**1300 - 635 8 Ave SW**  
**Calgary, AB T2P3M3**  
**Bid Fax: 1-866-246-6893**

**AMENDMENT / MODIFICATION**  
**003**

**Tender To: Parks Canada Agency**  
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**  
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address  
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency**  
**Suite 1300**  
**635 - 8 Ave SW**  
**Calgary, AB T2P3M3**

|   |                                  |   |
|---|----------------------------------|---|
| <b>Title-Sujet</b><br>Construction d'un pont au ruisseau Logan – Parc national Pacific Rim  |                                  |   |
| <b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b><br>5P420-17-5450/A  |                                  | <b>Date:</b><br>26 janvier 2018                   |
| <b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b><br>PW-18-00810188   |                                  | <b>Amendment No. - N° de la modif.</b><br>PR00005 |
| <b>Solicitation Closes:</b>   |                                  |   |
| <b>at – á</b><br>14 h   | <b>on – le</b><br>1 février 2018 | <b>Time Zone - Fuseau horaire</b><br>MST - HNR    |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/> |                                  |   |
| <b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b><br>Rebecca Chen   |                                  |   |
| <b>Telephone No. - No de téléphone</b><br>(403) 292-8509  |                                  | <b>Fax No. – No de FAX:</b><br>1-866-246-6893     |
| <b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destinations des biens, services et construction:</b><br><br>See Herein – Voir ici                           |                                  |   |

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Vendor/Firm Name</b>   |             |
| <b>Address - Adresse</b>  |             |
| <b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b><br>Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur |             |
| <b>Titale - Titre</b>   |             |
| <b>Telephone No. - N° de telephone:</b> _____   |             |
| <b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____   |             |
| <b>Signature</b>  | <b>Date</b> |

### Modification 03

Cette modification vise à repousser la date de clôture de l'appel d'offres et à faire connaître la présentation, les participants, le compte rendu, les questions et les réponses issues de la conférence des soumissionnaires.

#### A) DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-17-5440/A, qui avait été fixée au 30 janvier 2018, est reportée au **6 février 2018 à 14 h, heure normale des Rocheuses (HNR)**.

La date limite pour les questions reste inchangée : le vendredi 26 janvier à midi, HNP.

#### B) PRÉSENTATION

Voir ci-joint à la fin de ce document.

#### C) PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Participants présents à la conférence :

|   | Vendor                  | Name                          |
|---|-------------------------|-------------------------------|
| 1 | Kingston Construction   | Ben Backman<br>Jeremy Woodman |
| 2 | Robson Energy           | Andreas Thoni                 |
| 3 | Online Constructors Ltd | Khalid Mohammed               |
| 4 | Seismic 2000            | Dave Lammers                  |

Participants au téléphone :

|   | Vendor                            | Name                             |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1 | PACIFIC Industrial & Marine Ltd   | John Ellis<br>Brian              |
| 2 | Big Rock Construction Company Ltd | Tom Falladown                    |
| 3 | Rudskin Construction Ltd.         | Brian Moore                      |
| 4 | CMF Construction Ltd              | Carla                            |
| 5 | Expanse Inc/ Canadian Rescue      | Steven Stanley<br>Sean Alexander |

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

## D) CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES – COMPTE RENDU

Projet: Construction d'un pont au ruisseau Logan — Parc national Pacific Rim

Rendez-vous amoureux : 23 janvier 2018 Temps : 9:00am PST

Rencontrer la localisation: de l'immeuble Library Square (300, rue Georgia Ouest, Vancouver, Colombie-Britannique)

*Une présentation PowerPoint sur le projet, le calendrier d'exécution et l'état des lieux est disponible à la fin de ce document.*

### NOTES DE DISCUSSION :

Patrick Lam et Shelly Zhao, CWMM

- L'abattage des arbres dangereux et le nettoyage des lieux doivent être terminés d'ici le 12 mars.
- La position des culées sera confirmée après les travaux de nettoyage et de déblai.
- L'entrepreneur devra effectuer une inspection après le nettoyage et le déblai afin de confirmer l'emplacement précis des culées et de la travée de pont.
- Après la construction du nouveau pont, de nouveaux raccordements de sentier seront aménagés.
- Les différences notées dans l'état des lieux seront traitées à l'aide d'un ordre de modification.
- Conformément aux dessins joints aux contrats, l'élément de contrôle principal de la conception du pont réside dans la force de traction sur les câbles arrière.
- Une fois la construction du pont terminée, le pont actuel et le câble principal devront être retirés. Cependant, les appuis principaux du pont peuvent rester en place.
- Tous les appuis en bois et toutes les échelles de bois doivent être retirés.
- Un accès temporaire aux échelles actuelles du ruisseau Logan devra être créé, conformément au dossier contractuel, de même qu'à la pente instable menant à la culée existante.

### QUESTIONS ET RÉPONSES COORDONNÉES :

Remarque : certaines des questions traitées lors de la rencontre ont déjà été soumises. Les réponses sont fournies dans la liste des Q et R de la modification n° 2.

**Q1** Quelles sont les conditions requises pour l'accès temporaire à un des côtés du ruisseau jusqu'aux premières plateformes? Est-il possible d'utiliser des échelles en aluminium?

**R1** Un accès temporaire, respectant les exigences de WorksafeBC, doit être créé pour les travailleurs et les experts-conseils afin de leur permettre d'accéder au site de façon sécuritaire depuis le ruisseau Logan.

**Q2** Veuillez préciser les exigences pour l'aire de campement que l'entrepreneur doit fournir aux représentants du Ministère et autres intervenants. Envisageriez-vous de supprimer cette partie du contrat?

**R2** L'aire de campement de l'entrepreneur ne doit pas causer de perturbations supplémentaires au camping (pas de débroussaillage ni d'enlèvement de la végétation sans l'accord de Parcs Canada).

Pendant la haute saison du sentier de la Côte-Ouest, Parcs Canada collaborera avec l'entrepreneur afin de garantir un espace suffisant dans l'un des campings en fonction du nombre d'employés sur place (quantité de tentes et d'installations, etc.). L'entrepreneur doit faire vérifier ses plans de campement par Parcs Canada. En plus de cette vérification, l'entrepreneur doit également adhérer au programme d'emplacements de camping propres – Appendice A du PGE.

L'exigence demeure inscrite dans le contrat.

**Q3** Parcs Canada permettra-t-il l'accès par bateau, l'accostage et le stationnement en prévision de la construction? Si c'est le cas, veuillez préciser l'emplacement. Les discussions entre les entrepreneurs au cours de la conférence ont permis d'établir qu'un accès permanent des embarcations au chantier sera très difficile.

**R3** Parcs Canada ne recommande pas la dépendance à un accès par bateau pour ce projet et ne délivrera pas de permis pour l'accès au site par bateau.

**Q4** Parcs Canada permettra-t-il à l'entrepreneur d'utiliser une barge au large du ruisseau Logan pour l'entreposage du matériel?

**R4** Pour ancrer une barge au large, dans les limites du parc, il faut un permis du parc. Le permis du parc interdira l'ancrage de nuit et sera assorti d'autres conditions, comme le nettoyage de tous les matériaux tombés de la barge.

**Q5** Le contrat prévoit 18 inspections des lieux pour lesquelles l'entrepreneur devra assurer un transport par hélicoptère. Veuillez préciser les périodes d'inspection qui nécessiteront des déplacements distincts.

**R5** Veuillez revoir cette réponse : L'entrepreneur devra assurer un transport par hélicoptère pour des inspections selon les spécifications, entre autres après le déblai et l'installation d'une barre d'armature, et pour la vérification des points d'ancrage dans la roche. D'autres inspections seront organisées en collaboration avec l'entrepreneur et dépendront de l'état des lieux et des exigences d'inspection.

**Q6** Les spécifications semblent très générales et certaines sections ne sont pas réalisables dans le cadre de ce projet. L'expert-conseil pourrait-il revoir les spécifications et supprimer ces sections?

**R6** Les spécifications seront réexaminées, et, si nécessaire, toute révision fera l'objet d'un addenda.

**Q7** Comment comptez-vous financer les travaux de forage entre la surface et la liaison?

**R7** La surface de liaison minimale est spécifiée dans les dessins. Tout état des lieux différent sera traité à l'aide d'un ordre de modification.

**Q8** Dans l'évaluation des arbres dangereux, on recommande l'égagement en spirale. Veuillez préciser quels arbres il faut tailler et quelle sera l'étendue des travaux.

**R8** Il faut effectuer un égagement en spirale sur le peuplement restant pour qu'il soit résistant au vent. Cela nécessitera l'égagement d'un tiers du couvert forestier, sur les arbres situés à la lisière touchée par le vent, normalement sur une profondeur de 1 à 3 arbres le long de la lisière.

**Q9** Sera-t-il permis de bloquer l'accès à des sentiers lorsque des matériaux seront apportés sur les lieux par voie aérienne?

**R9** Certaines fermetures du sentier seront autorisées par Parcs Canada durant les opérations d'élingage, sous réserve de l'approbation du parc. Ces fermetures seront d'une durée maximale de 30 minutes, et il faut prévoir des ouvertures de 30 minutes entre chaque fermeture pour permettre aux randonneurs de traverser le secteur. L'entrepreneur doit donner un préavis de 48 heures au parc pour ces fermetures, et il doit prévoir un nombre suffisant d'employés pour retenir les randonneurs jusqu'à ce que le sentier soit sécuritaire.

**R10** Il faut installer une clôture pour empêcher les usagers du sentier de pénétrer dans la zone de construction. On accepte un pare-neige en remplacement d'une clôture grillagée. La barrière à neige doit être maintenue en bon état pour toute la durée du projet. La longueur de la clôture doit être suffisante pour délimiter la zone de construction entière de l'entrepreneur.

**Q11** Peut-on apporter une machine excavatrice sur les lieux? « Est-il permis d'utiliser une petite machine excavatrice sur place pour creuser des trous de 40m<sup>3</sup> devant être comblés avec un remplissage à densité contrôlée (CDF)? Le forage tubant se situe probablement au-dessus de celui d'une perforatrice sur rails n° 5000 avec deux gros compresseurs. »

**R11** Non. Le travail doit être effectué manuellement et à l'aide d'outils électriques sans machine excavatrice ni perforatrice sur rails. L'équipement peut inclure, mais sans s'y limiter, des perceuses, des marteaux perforateurs, des meuleuses et des tronçonneuses.

**Q12** De quelle façon sera évaluée l'expérience minimale requise de cinq ans, Division 05 – Métaux?

**R12** La soumission ne sera évaluée que selon le prix. Après l'attribution, Parcs Canada vérifiera que l'entrepreneur retenu remplit ces conditions.

**Q13** Une fois les arbres dangereux éliminés, où peut-on les mettre? Et que fait-on des arbres tombés? Doit-on les retirer des lieux ou les laisser là où ils sont tombés, tant que la zone requise est dégagée?

**R13** Il faut laisser tout arbre tombé sur place afin de laisser des débris ligneux qui créeront un habitat pour la faune. L'agent de surveillance environnementale et Parcs Canada peuvent donner des indications sur les emplacements appropriés (p. ex. à l'écart du sentier et non par-dessus une végétation ou des éléments sensibles tels qu'un cours d'eau).

**Q14** Veuillez préciser le volume CDV.

**R14** Comme le précise la modification n° 2, à la Q19, le dessin montre la superficie et la profondeur requises. Toute autre mesure inférieure ou supérieure sera traitée à l'aide d'un ordre de modification

**Q15** Dans le cadre des changements de conception du boulon à œillère, faudra-t-il effectuer des modifications aux câbles?

**R15** L'expert-conseil examinera les propositions de modification de conception par l'intermédiaire d'un formulaire de soumission de l'entrepreneur retenu. Cela ne devrait pas porter atteinte à la soumission.

**Q16** L'ingénieur en géotechnique devra-t-il se trouver sur place pour la vérification des points d'ancrage dans la roche?

**R16** Conformément aux exigences du contrat, l'entrepreneur doit mettre à l'épreuve les points d'ancrage dans la roche. L'ingénieur en géotechnique évaluera deux points d'ancrage de chaque côté.

**Q17** Puisque les points d'accès aux premières plateformes du ruisseau Logan constituent une structure temporaire pour la durée du contrat, de quelle façon peut-on les contrôler afin d'en interdire l'accès aux randonneurs?

**R17** L'accès depuis les plateformes des échelles jusqu'au ruisseau Logan devrait être bloqué, et l'interdiction, signalée, afin d'empêcher les randonneurs de s'y aventurer. Il serait approprié d'utiliser un pare-neige.

**Q18** Peut-on suivre un sentier depuis la zone d'exploitation forestière et le rétablir après la fin du contrat?

Par ailleurs, cela offrirait une sortie d'urgence aux randonneurs.

**R18** Non, le parc ne permettra pas la construction d'un sentier.

**Q19** Si nécessaire, peut-on modifier le tronçon du sentier qui relie le chantier et le campement?

**R19** Tout changement apporté au tronçon de sentier se trouvant entre le chantier et le campement devra d'abord être approuvé par Parcs Canada. On permet des modifications comme le retrait de troncs d'arbres tombés au travers d'un sentier. En ce qui concerne des modifications comme la construction d'un trottoir de bois sur le sentier, Parcs Canada devra d'abord procéder à un examen de la conception.

## E) QUESTIONS ET RÉPONSES SOUMISES PAR COURRIEL

**Q1** Est-ce qu'une visite des lieux sera permise avant la clôture de l'appel d'offres (randonnée avec guide ou hélicoptère)?

**R1** Il n'y aura pas de visite officielle des lieux. Si un entrepreneur veut visiter les lieux, il doit demander un permis d'atterrissage pour hélicoptère auprès de l'agent de passation des marchés et prendre ses propres dispositions.

**Q2** Pouvons-nous nous approvisionner dans le ruisseau Logan pour les opérations de forage et d'injection de coulis?

**R2** En fonction de la quantité d'eau requise par l'entrepreneur, un permis pourrait être requis pour puiser de l'eau. Les contenants utilisés pour prélever de l'eau doivent aussi être propres et exempts de contaminants potentiels (p. ex. restes de béton). Un permis d'utilisation restreinte sera délivré à l'entrepreneur pour l'utilisation de petits volumes d'eau dans le ruisseau Logan.

**Q3** Lorsque des trous ont été forés sur le site, est-ce qu'il y a eu accumulation d'eau dans les trous, ou bien est-ce que l'eau s'échappait? Lentement? Veuillez commenter.

*Seepage conditions are anticipated to be variable and in general, manageable with conventional sump and pump / ditching techniques. Adverse groundwater seepage conditions could be encountered in an excavation in the vicinity of the existing watercourse shown on Figure 2.*

**R3** Text of report remains valid.

Le texte du rapport demeure valide.

- Les eaux d'infiltration ne se dissipaient pas ou ne s'évacuaient pas.
- Il y avait plus d'eaux d'infiltration à proximité de l'ouvrage de drainage.
- Si on peut intercepter les eaux d'infiltration sur le périmètre, elles ne devraient pas représenter un problème important au centre de l'excavation (exception possible : à l'ouvrage de drainage).
- L'infiltration d'eau variait en fonction des endroits, par exemple certains endroits étaient plus sablonneux que d'autres.

**Q4** Si l'entrepreneur doit fournir et maintenir son propre accès piétonnier aux sites, pouvez-vous nous donner de l'information sur la durée et les heures-personnes par kilomètre qui ont été requises pour ouvrir la piste au cours des dernières années?

**R4** La distance entre le terrain de camping Walbran Creek et le ruisseau Logan est d'environ 3 km et la distance entre le terrain de camping Cullite Creek et le ruisseau Logan est d'environ 2 km. Le sentier de la Côte-Ouest est un sentier de randonnée en forêt. Il y a de nombreux niveaux entre les sites de camping et le ruisseau Logan et les conditions du sentier peuvent varier. On estime qu'une randonnée entre les terrains de camping et le chantier peut prendre de 1 à 2 heures.

**Q5** As indicated in General Instructions, the contractor is to arrange multiple site visits via helicopter for the Departmental Representative and their staff. Please provide an approximate departure location for the site visits

**R5** Nanaimo, C.-B.

**Q6** Est-ce qu'il y a des exigences relatives au site de camping ou des commodités que l'entrepreneur doit fournir au personnel du représentant du Ministère?

**R6** Le campement de l'entrepreneur doit être aménagé de manière à éviter toute perturbation additionnelle au site de camping (aucun défrichage ou enlèvement de végétation sans le consentement de Parcs Canada).

Durant la saison d'ouverture du sentier de la Côte-Ouest, Parcs Canada travaillera avec l'entrepreneur pour veiller à ce qu'il y ait suffisamment de place à un des sites de camping, en fonction du nombre d'employés sur place (nombre de tentes et d'installations, etc.). L'entrepreneur doit présenter les plans de son campement à Parcs Canada pour qu'ils soient examinés. De plus, l'entrepreneur doit adhérer au programme de « camping propre » (annexe A du PGE).

**Q7** Les employés de l'entrepreneur devront-ils obtenir des permis et des passes pour les nuits où ils dorment sur les sites de camping? Est-ce que l'Agence Parcs Canada peut accorder la priorité aux employés de l'entrepreneur pour la réservation des sites?

**R7** Le parc autorisera le camping aux emplacements indiqués dans les documents contractuels pour le sentier de la Côte-Ouest, pour la durée du contrat. Les sites de camping individuels ne peuvent pas être réservés, mais le parc travaillera avec l'entrepreneur pour s'assurer que ce dernier dispose d'une superficie suffisante pour établir son campement.

**Q8** Est-ce que les hélicoptères pourront atterrir sur les sites de camping?

**R8** Les hélicoptères pourront atterrir à Cullite, Walbran et Logan, en vertu du permis d'atterrissage d'hélicoptère délivré à l'entrepreneur. Les atterrissages pourraient être restreints par les marées, les conditions météorologiques et les autres usagers du sentier.

**Q9** Pouvez-vous nous donner le nom de l'entreprise qui a offert les services d'hélicoptère pour les études de terrain précédentes?

**R9** West Coast Helicopters, situé à Nanaimo.

**Q10** Après le défrichage et l'excavation, le représentant du Ministère pourra nous confirmer les emplacements/les dispositions définitifs des culées. Si l'emplacement final des culées diffère de celui indiqué sur les dessins de l'appel d'offres, est-ce que le Ministère fournira des dessins « délivrés pour la construction » avec les dimensions révisées des composants de pont et d'infrastructure?

**R10** Un jeu de dessins délivrés pour la construction peut être fourni une fois les emplacements définitifs des culées confirmés après le défrichage et l'excavation. L'entrepreneur devra fournir un levé pour confirmer la portée du pont d'après les emplacements définitifs des culées au représentant du Ministère pour la préparation de l'ensemble de dessins.

**Q11** Est-ce qu'un bonus pourrait être accordé si le projet est terminé le 1er juin 2018?

**R11** Non.

**Q12** Peut-on couper les branches et les arbres, sans retarder les arpenteurs sur place, afin de fournir l'implantation adéquate?

**R12** Comme indiqué dans le PGE, les relevés des espèces sauvages effectués avant le défrichage (environ trois jours) doivent être effectués par le contrôleur environnemental (Hemmera) dans les cinq jours précédant le défrichage. Les arbres et la végétation dans l'aire des travaux peuvent être coupés si le contrôleur environnemental n'a pas repéré de nids actifs dans la zone de défrichage et s'il donne son approbation pour le lancement des travaux. Un préavis d'au moins deux semaines doit être envoyé au contrôleur environnemental avant le début des travaux.

**Q13** Est-ce que l'expert-conseil en conception a envisagé l'incorporation de tendeur(s) ou d'un système de tiges filetées dans les haubans arrière pour ajuster le profil du câble principal? Les assemblages cheville/cheville/cheville actuels rendent beaucoup plus difficiles l'atteinte du profil nominal des câbles durant la construction.

**R13** Utiliser des tendeurs au besoin pour atteindre le profil nominal des câbles est acceptable à la condition que l'assemblage du tendeur puisse renforcer le câble arrière et que la force de tirage (force de tension) du câble arrière atteigne 150 kN.

**Q14** Sur le dessin S302 – Plan d'implantation, une note indique « Aménager un nouveau sentier d'accès vers le nouveau pont, dont l'emplacement exact sera confirmé sur place par le représentant du Ministère ». Veuillez préciser si le nouveau sentier sera inclus dans la portée des travaux.

**R14** Oui. L'entrepreneur devra aménager un nouveau sentier d'accès qui reliera le sentier actuel aux deux extrémités du nouveau pont.

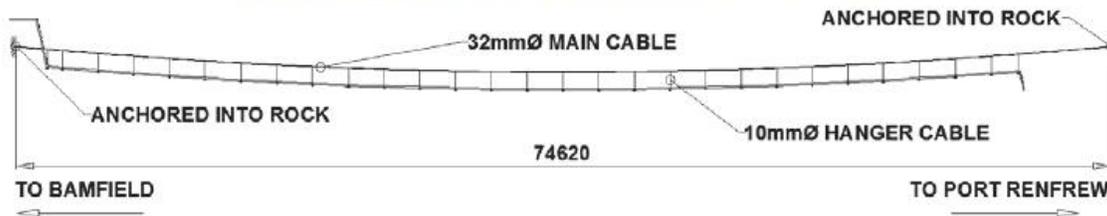
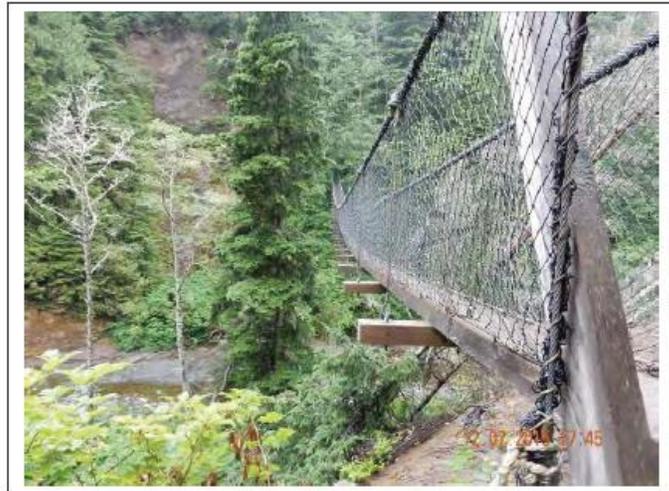
**Q15** Selon la section 1.13.1.12 des Instructions générales, l'entrepreneur doit assurer l'accès entre la plage et les nouvelles culées. Veuillez préciser si l'accès est temporaire ou permanent et fournir des détails de la construction requise.

**R15** L'accès est temporaire et doit être enlevé et éliminé du site une fois l'installation du pont terminée, après l'examen final du chantier par le représentant du Ministère. L'entrepreneur doit concevoir, fournir et installer l'accès temporaire, qui doit satisfaire aux exigences de Worksafe BC.

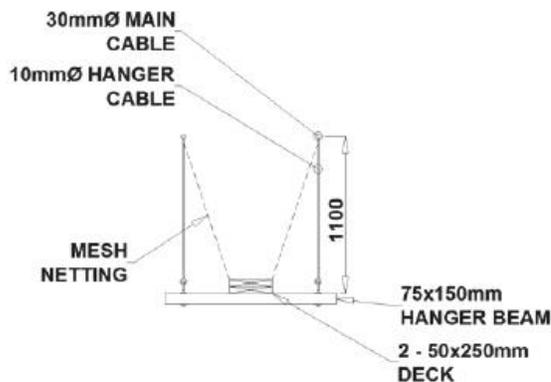
**Q16** Peut-on obtenir les dessins d'après-exécution du pont actuel? Si ces dessins ne sont pas disponibles, peut-on obtenir les détails des matériaux utilisés?

**R16** Aucun dessin d'après-exécution n'est disponible. Veuillez consulter l'information qui suit pour les détails de la construction du pont actuel.

| GPS Coordinates  | Longitude (W) | Latitude (N) | Elev. MSL (m) |
|------------------|---------------|--------------|---------------|
| Centre of Bridge | 124° 36.974'  | 48° 34.254'  | 37.0          |



ELEVATION



SECTION

Description:

1. Timber suspension main span with 32.0 mm diameter main steel cable
2. Ladder approaches at each end of main span
3. Timber plank decking
4. Rope mesh railing
5. Clearance to water level 20 m

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

Bidders' Conference Meeting

# **LOGAN CREEK BRIDGE CONSTRUCTION**

Jan 23, 2018

# Bidders Meeting Agenda

- Introduction
  - Scheduling
  - Site Conditions
- Project – Technical Info
  - Questions?

# **INTRODUCTION**

# Logan Creek Bridge

Logan Creek Bridge is located on the west coast of Vancouver Is, ~19km SW from the Gordon River Trail head on the West Coast Trail within the Pacific Rim National Park.



# Logan Creek Bridge

The current 75m Logan Creek Bridge had become a safety hazard due to the unstable rock conditions of the existing bridge and ladder anchoring system.

A new 113m span suspension bridge will be construction just upstream of the existing bridge.



# Project Scope

The construction of the new Logan Creek Bridge will involve the following items (generally):

- Clear site for new bridge construction.
- Supply & construct suspension bridge.
- Supply & construct access to bridge.
- Removal & disposal of existing bridge & ladder system.

# Document Changes and Amendments

This Bidders' Conference Meeting is for information purposes only. Items discussed here do not change any of the Contract Documents.

Bidders must rely on the published amendments for official answers to questions that are raised during the meeting and not currently covered by the contract documents.

An amendment will be posted with the questions and answers from this meeting.

# Invitation to Tender

The Invitation to Tender document contains all the information on the following contract items:

- Bid submittal requirements
- Special Instructions to Bidders
- General Instructions – Construction Services
- Bid Security Requirements
- Insurance Conditions
- Contract Documents
- Bid and Acceptance Form

Questions and clarifications with these or other items outside this meeting are to be directed to the Park Canada Contracting Officer, Rebecca Chen.

# Project Personnel

- Project Leader (Parks) – Jackie Hicks
- Contracting Officer (Parks) – Rebecca Chen
- Structure Engineers (CWMM) – Patrick Lam, Shelly Zhao
- Geotechnical Engineer – WSP
- Environmental – Hemmera
- Archeological - Millenia

# Scheduling

- **Jan 25<sup>rd</sup>**: Bid conference meeting questions and answers to be posted
- **Jan 26<sup>th</sup>**: Bid question deadline, 12pm PST
- **Jan 30<sup>th</sup>**: Bid closing, 2pm MST (mountain standard time)
- **Feb 7<sup>th</sup>**: Proposed contract award

Construction scheduling to be done after contract award. Work to be completed by Sept 30, 2018.

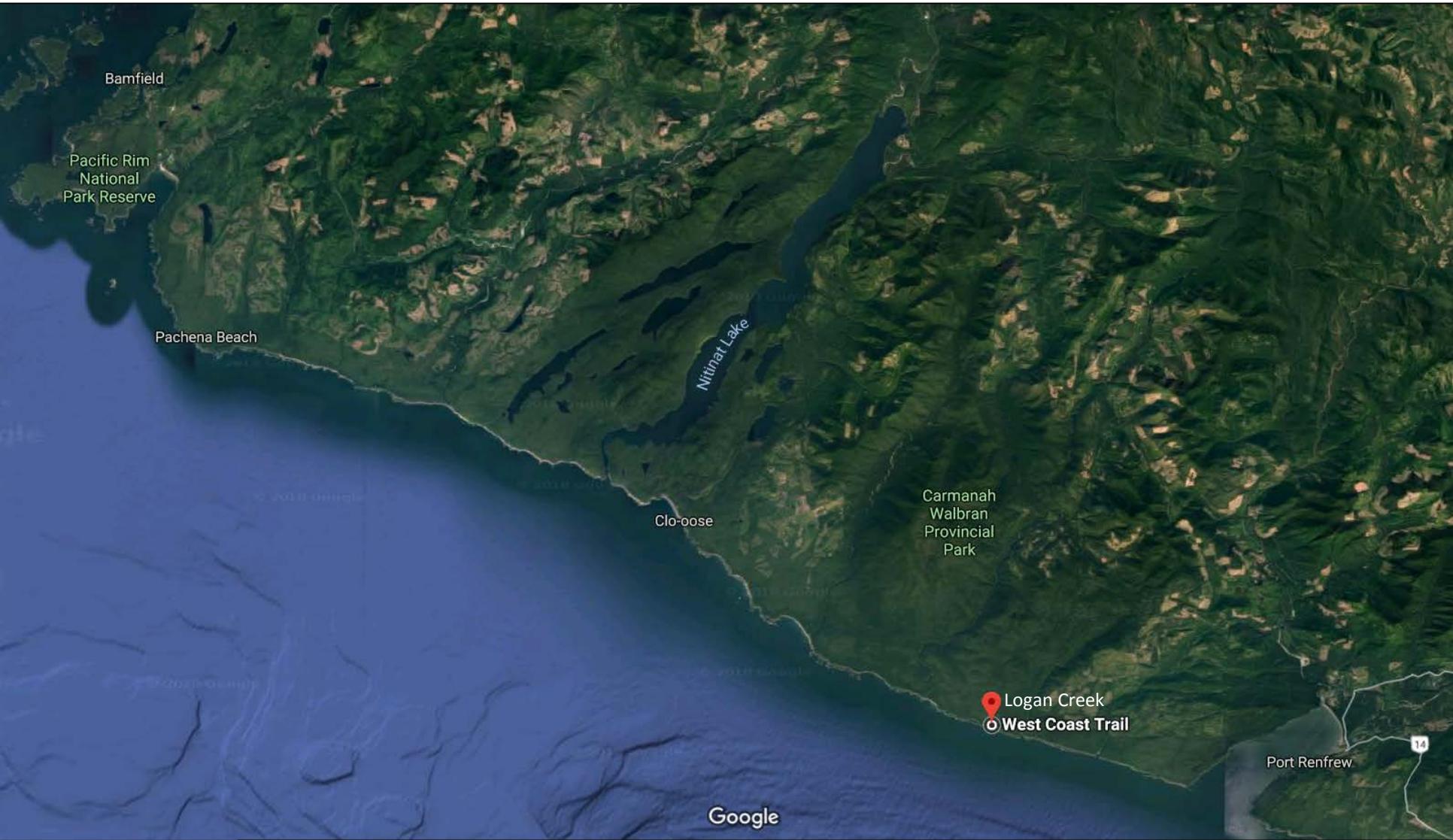
# **SITE CONDITIONS**

# Site Access

The Logan Creek Bridge is most easily accessed by helicopter.

There is a logging road ~6km away that may be used for access, subject to weather conditions.

The contractor must apply for a Business License and Park permit for helicopter landings before entering or working in the Park.



Bamfield

Pacific Rim  
National  
Park Reserve

Pachena Beach

Nitinat Lake

Clo-oose

Carmanah  
Walbran  
Provincial  
Park

Logan Creek  
West Coast Trail

Port Renfrew

14

Google

# Site Access



# Site Access – Helicopter



# Site Access – East Abutment



# Site Access – West Abutment



# Site Visit

There is no scheduled site visit. If contractor wants to visit the site they must apply for a Park Helicopter landing permit through the Parks contracting officer.



# Existing Logan Creek Bridge

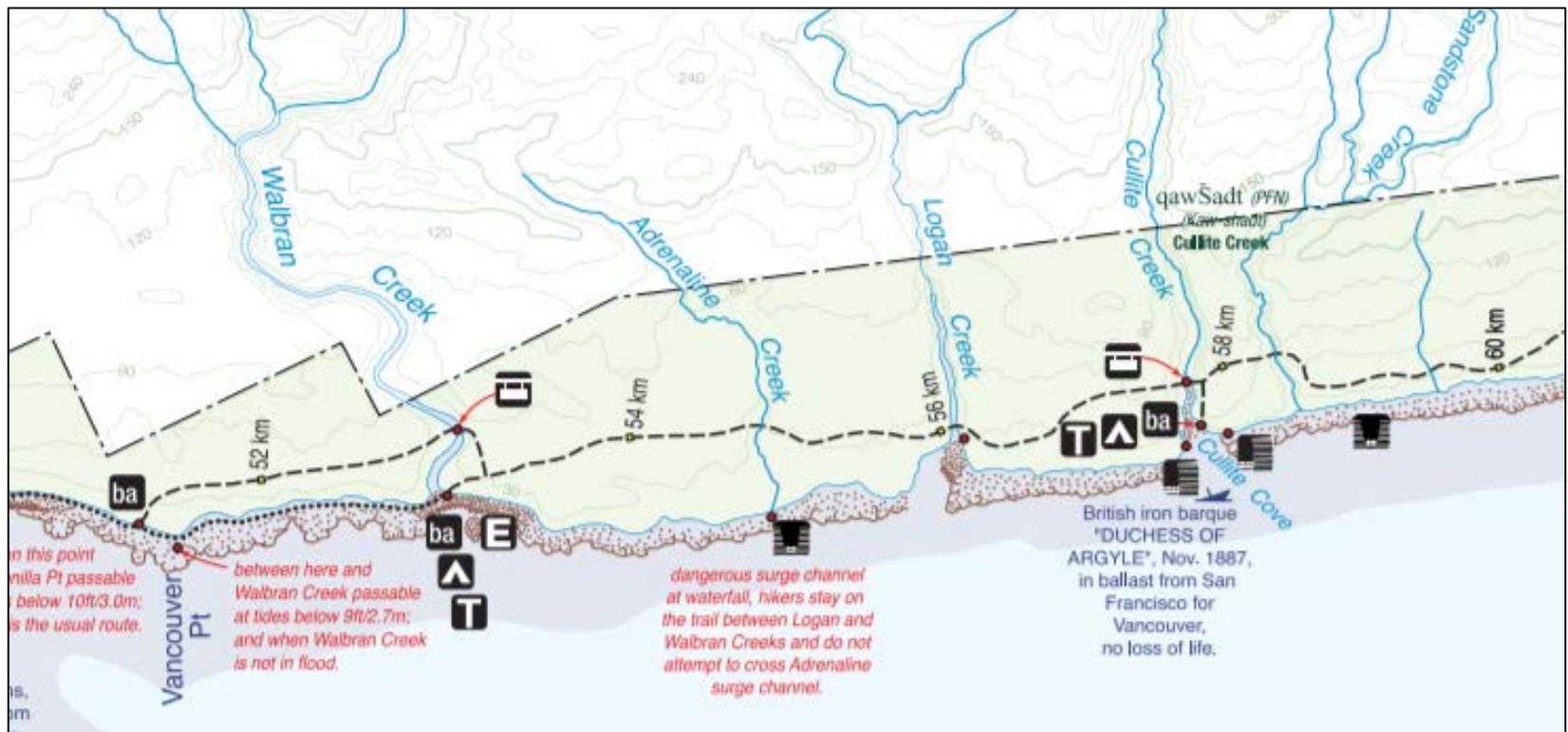


# Camping

Camping is available at Cullite Creek or Walbran Creek

Walbran (km53) – Logan (km56): 3km

Cullite (km58) – Logan (km56) : 2km



# Communications

There is no cell coverage on site.



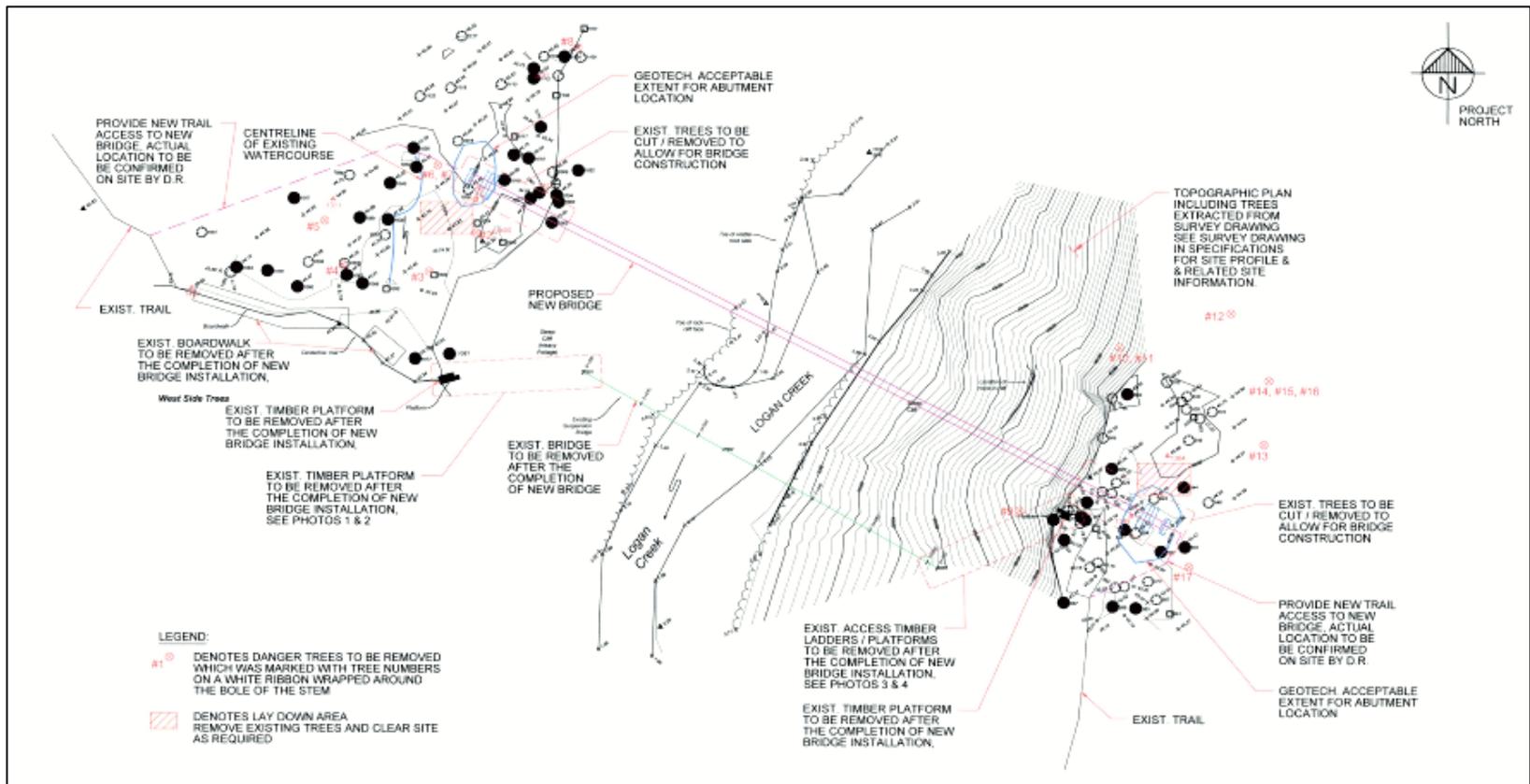
# Site Water Supply

Water can be used from Logan creek. Based on quantity a water draw permit may be required. Any containers used for withdrawal must be clean and free of any potential contaminants (ex. concrete leachate)



# PROJECT – TECHNICAL INFO

## CWMM Engineering project comments.



**QUESTIONS?**